

COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE
Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal
 Séance du 27.10.2011

Présents : Joël Riguelle, *Bourgmestre-Président*;
 Benoît Schoonbroodt, Peter Decabooter, Michaël Vander Mynsbrugge, Marc Vande Weyer, Monique Dupont, *Échevins*;
 Arie De Smedt, Anne-Marie Stroobants, Marc Hermans, Agnès Vanden Bremt, Stéphane Tellier, Karine Molineaux-Loobuyck, Christian Boucq, Marie Kunsch, Marc Ghilbert, Nadine De Buck, Abdallah Jouglaf, André Chalmagne, Carine Dehaen-Cackebeke, Roland Van den Eynde, Fatiha Metioui-Amanzou, Abdellatif Mesky, Alfonsine M'buzi, Christel Hendricx, *Conseillers*;
 Sandra Goegebeur, *Conseiller délégué, remplace le Secrétaire communal.*

Excusés : Jean-Marie Colot, *1er Échevin* ;
 Vincent Riga, *Échevin*;
 Viviane Vandooren, *Conseillère*;
 Philippe Rossignol, *Secrétaire communal.*

Objet : Budget exercice 2011 — Services ordinaire et extraordinaire - Modification budgétaire n° 5

LE CONSEIL,

Vu les articles 117 et 239 de la Nouvelle Loi Communale;
 Vu les articles 10 et 16 du Règlement Général de la Comptabilité Communale;
 Vu la Convention avec le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales approuvée par le Conseil communal du 08.12.2005(A/002) et par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale par lettre du 14.04.2006;
 Vu l'avenant à la convention du 08.12.2005 conclue entre le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, le Collège réuni, la commune de Berchem-Sainte-Agathe et le C.P.A.S. de Berchem-Sainte-Agathe, approuvé par le Conseil communal le 13.12.2007 (A/004);
 Vu le budget de l'exercice 2011 décidé par le Conseil communal le 16.12.2010 et approuvé par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale ;
 Vu la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2011 décidée par le Conseil communal le 31.03.2011 et approuvée par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale le 17.06.2011 ;
 Vu la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2011 décidée par le Conseil communal le 30.06.2011 et approuvée par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale le 19.09.2011 ;
 Vu la modification budgétaire n° 3 de l'exercice 2011 décidée par le Conseil communal le 01.09.2011 ;
 Vu la modification budgétaire n° 4 de l'exercice 2011 décidée par le Conseil communal le 29.09.2011 ;
 Vu les propositions de modifications budgétaires des différents services ;
 Considérant que pour des motifs indiqués au tableau 2 ci-annexé, certaines allocations budgétaires doivent être révisées;

DECIDE à l'unanimité des voix:

Le budget ordinaire et extraordinaire de la commune est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant aux tableaux ci-après :

1) SERVICE ORDINAIRE :

BALANCE DES RECETTES ET DES DEPENSES :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Budget après M.B. 4	36.641.133,09	34.812.029,52	1.829.103,57
Augmentation des crédits	28.000,00	28.000,00	0,00
Diminution des crédits	0,00	0,00	0,00
Nouveau résultat après M.B. 5	36.669.133,09	34.840.029,52	1.829.103,57

2) SERVICE EXTRAORDINAIRE :
BALANCE DES RECETTES ET DES DEPENSES :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Budget après M.B. 4	10.993.030,35	10.878.869,56	114.160,79
Augmentation des crédits	380.000,00	385.000,00	-5.000,00
Diminution des crédits	180.000,00	185.000,00	5.000,00
Nouveau résultat après M.B. 5	11.193.030,35	11.078.869,56	114.160,79

Ainsi fait et délibéré en séance.

Par ordonnance:

Pour le Secrétaire communal,
Le Conseiller délégué,
(s) Sandra Goegebeur

Par ordonnance:

Le Secrétaire communal,



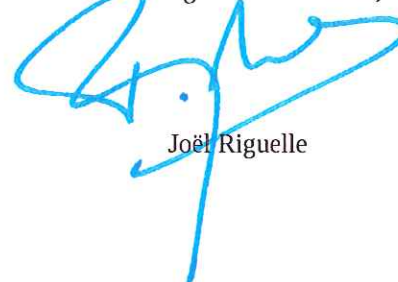
Philippe Rossignol

Pour copie conforme.

Le Bourgmestre-Président,

(s) Joël Riguelle

Le Bourgmestre-Président,



Joël Riguelle